

Valais - Valais

11.07.2014, 15:00 - Valais

Actualisé le 11.07.14, 15:00



Le Valais se prépare à la taxe au sac



Le Valais romand verra-t-il prochainement l'introduction d'une taxe au sac?

Crédit: KEYSTONE (image d'illustration)

Aucune décision n'a pour l'heure été prise concernant l'introduction d'une taxe au sac dans le Valais romand. Mais une commission planche sur la question.

Le Valais romand n'échappera peut-être pas à la taxe au sac. Le sujet est au centre des discussions d'une commission mise sur pied l'automne dernier. Présidée par Marcel Maurer, président de la ville de Sion, elle compte en son sein notamment Jean-Daniel Antille, responsable de l'Antenne Régions Valais romand et Marc-Henri Favre, président de la ville de Martigny.

Selon ce dernier, la commission a pour but de « créer un règlement sur le financement des déchets identique pour toutes les communes et conforme à l'arrêt du Tribunal fédéral (TF) basé sur le principe du 'pollueur-payeur' ». Le Tribunal fédéral exige que le financement des déchets urbains se fasse au moyen de taxes et non pas en prélevant des impôts. La taxe doit être en fonction du type et de la quantité des déchets produits et doit avoir un effet incitatif concernant le tri.

Si en Valais, aucune décision n'a encore été prise, les discussions tournent surtout autour de l'instauration d'une taxe au sac. « L'idée serait d'allier une taxe de base et une taxe individuelle », confie Jean-Daniel Antille, secrétaire de la commission. Cette dernière espère pouvoir proposer un règlement d'ici la fin de l'année, afin que le pouvoir législatif cantonal puisse le ratifier. Si tout se passe bien, la nouvelle loi concernant le financement de la gestion des déchets pourrait être en vigueur en 2017.

L'intégralité de cet article est à lire dans nos éditions payantes du samedi 12 juillet 2014.

Par Sabrina ROH

Ouvrir une Franchise

imaginarium.info/Franchise-Suisse

Ouvrez votre Franchise Imaginarium. Voulez-vous Être notre Franchisé?